



Comment promouvoir des interactions adaptées aux enfants

Évaluation – réponses

- 1) Un policier ou une policière désireux(se) de respecter le droit de l'enfant de participer au processus doit :
 - b. Fournir à l'enfant toutes les informations pertinentes et adaptées à sa situation, lui permettre d'exprimer son point de vue et tenir compte de son opinion à l'étape suivante.



Le droit de l'enfant à exprimer son point de vue ne signifie pas que l'on doive appliquer exactement cette option. La détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant est tout aussi importante, dans la mesure où l'enfant peut vouloir quelque chose qui est contraire à son propre intérêt.

- 2) La responsabilité du policier ou de la policière lors du premier contact avec l'enfant est :

De veiller à établir le premier contact en parlant avec l'enfant, en lui expliquant ce qui se passe et en lui faisant savoir qu'il (elle) peut faire confiance au policier ou à la policière pour la prochaine étape.



Le premier contact devrait consister en une conversation brève et respectueuse au cours de laquelle le policier ou la policière doit répondre aux six questions suivantes : Qui suis-je ? Qui es-tu ? Tu vas bien ? Que se passe-t-il ? Que se passera-t-il à partir de maintenant ? As-tu des questions ?

- 3) Un garçon est victime de violence physique et vous devez lui indiquer les options qui s'offrent à lui. Quelle est la meilleure façon d'expliquer la situation à ce garçon ?
 - d. « C'est important que je contacte tes parents, car tu es sous leur responsabilité. Nous devons également discuter de ton affaire avec un

juge pour déterminer ce qu'il convient de faire ensuite. As-tu des questions ? ».



Il est important d'utiliser un vocabulaire simple, des phrases courtes et de décrire la situation d'une manière objective.

- 4) Une jeune fille de 10 ans a été victime d'une agression sous les yeux de son frère de 6 ans. La voisine est arrivée au moment où l'agression s'est produite et a vu le suspect s'échapper. Lorsque la police arrive sur les lieux, qui devrait-elle interroger en premier ?
- c. La voisine, parce que son témoignage est facile à recueillir, plutôt que de commencer par interroger les enfants qui devraient d'abord recevoir un soutien médical et psychosocial. La possibilité de mener un entretien doit être évaluée au cas par cas, en fonction de la situation de l'enfant.



Il est toujours important de satisfaire les besoins immédiats de l'enfant avant de mener un entretien. Un entretien avec un enfant devrait être préparé, coordonné et mené dans un endroit où l'enfant peut se sentir en sécurité pour partager ce qui s'est passé.

- 5) Si un(e) enfant contredit ses propres déclarations lors d'un entretien avec un policier ou une policière et que celui-ci ou celle-ci a des doutes quant à la véracité des déclarations faites par l'enfant, quelle serait la meilleure approche à adopter pour aller de l'avant dans le dossier ?
- a. Proposer une pause, puis reprendre l'entretien et prétendre que vous n'avez pas compris, en disant « D'abord, tu m'as dit X, puis tu as dit Y, pourrais-tu m'en dire davantage, s'il te plaît ? »



Il est important de rester calme et de formuler des questions sans poser de jugement. L'enfant doit avoir le temps de reformuler sa pensée et de s'exprimer sans pression.

- 6) Vous êtes mandaté(e) par votre chef pour arrêter un homme à son domicile. Lorsque vous arrivez sur place, l'homme s'y trouve et vous procédez sans difficulté à son arrestation. Puis, vous remarquez la présence de son fils de 10 ans qui vit seul avec son père. Que devez-vous faire ?
- d. Vous arrêtez le père, vous établissez un premier contact avec le garçon et lui expliquez rapidement ce qui se passe. Vous lui demandez s'il a des

parents ou un membre de la famille dans les environs et vous vous assurez qu'il les contacte. Vous appelez les services sociaux et attendez leur arrivée. Vous signalez la situation du garçon et les mesures prises à la suite de l'arrestation.



Protéger les enfants signifie souvent un renvoi de l'affaire aux services appropriés.

- 7) Le premier contact entre un policier ou une policière et un enfant est indispensable à l'efficacité des procédures policières et à la sécurité de l'enfant. Pour ce faire, la police doit :
- c. S'assurer de bien expliquer à l'enfant ce qui se passe, vérifier que l'enfant se sent en sécurité et fait confiance au policier ou à la policière sans craindre d'être jugé, et demander à l'enfant s'il (elle) a des questions.



L'établissement d'une relation de confiance est l'une des six « règles » à appliquer pour mener un bon entretien adapté aux enfants. Pour ce faire, il importe d'être attentif au langage corporel, à l'attitude et au vocabulaire utilisés pour communiquer avec l'enfant. Le policier ou la policière doit être prêt(e) à répondre à toutes les questions que pourrait poser l'enfant.

- 8) Lequel des énoncés suivants n'est pas une technique exemplaire d'une bonne communication avec les enfants ?
- c. Utiliser des questions fermées.



Il n'est pas recommandé de poser des questions auxquelles l'enfant peut répondre par un « oui » ou par un « non ».

- 9) Lequel des énoncés suivants est vrai en ce qui concerne un entretien mené avec un jeune homme de 16 ans soupçonné d'avoir commis un crime majeur ?
- b. L'enfant traverse une phase de changement et de développement. Par conséquent, le policier ou la policière devrait être compréhensif(ve) et modifier son approche de façon à le considérer comme une personne vulnérable.



L'enfant, même soupçonné(e) d'être en conflit avec la loi, doit bénéficier de la présomption d'innocence, et tous les principes relatifs à l'enfant, y compris ceux en matière de justice, doivent être appliqués.

10) Pourquoi un policier ou une policière devrait-il ou elle réagir différemment par rapport à un enfant de 12 ans et un enfant de 17 ans ?

- a. Les enfants d'âges différents sont à des stades de développement différents et nécessitent l'application de techniques de communication et de mesures de déjudiciarisation différentes.



Chaque enfant étant différent, le système judiciaire doit s'adapter au niveau de développement de ses capacités et à son niveau de maturité.